

## Description du projet de recherche

### Identification de l'étudiante, de l'étudiant

**Nom** Étudiant UQAM

**Téléphone**

**Adresse courriel** etudiant.uqam@courrier.uqam.ca

**Programme d'appartenance** Doctorat en études littéraires

**Certificat d'accomplissement de la formation en éthique de la recherche offerte en ligne par le Groupe consultatif interagences en éthique de la recherche, responsable de l'EPTC 2** [certificat.pdf](#)

### Identification du projet de recherche

*Numéro de la demande* 1234

*Titre du projet* Document d'aide - Évaluation demande d'approbation éthique

*Type de recherche*  Mémoire de maîtrise

### Direction de recherche

#### Informations concernant la directrice, le directeur de recherche



Si le nom de votre directrice, directeur de recherche ne se trouve pas dans la liste, il faut lui envoyer une invitation afin qu'elle, il crée un profil d'utilisateur. Pour ce faire, utiliser le bouton « Inviter ». Une fenêtre s'ouvrira et vous pourrez inscrire l'adresse courriel de votre directrice, directeur afin qu'une requête lui soit envoyée. Votre demande ne pourra être validée qu'une fois l'inscription de cette personne faite. Son nom sera alors disponible dans la liste.

**Direction de recherche** Prénom, Nom

**Adresse**

**Téléphone** 5149873000

**Adresse courriel** nom.prenom@uqam.ca;

*Avez-vous une codirectrice, un codirecteur de recherche?*  Non

### Échéances de la recherche

*Date de début du recrutement des personnes participantes, de la* 01/12/2019

La date indiquée ne peut être antérieure à l'obtention du certificat éthique. Indiquer une date d'environ 6 semaines après l'envoi de la demande au comité éthique.

consultation des données, du prélèvement ou de l'utilisation du matériel biologique

Le milieu où sera réalisé le projet impose-t-il des échéances particulières liées à l'obtention d'une approbation éthique?  Oui

Date limite 30/11/2019

Expliquer ces échéances.

Dans certains contextes, il se peut que le projet doive respecter des échéances particulières (par ex. lors d'un événement, au sein d'une organisation, etc.).

### Formation en éthique de la recherche avec des êtres humains

Préciser la formation théorique et pratique en éthique de la recherche avec des êtres humains acquise dans le cadre de votre programme d'études (cours, séminaires, collaboration à des projets de recherche, etc.).

L'étudiant-e doit indiquer qu'il a obtenu le « Certificat d'accomplissement de la formation en éthique » de la recherche (FER) » offerte en ligne par le Groupe consultatif interagences en éthique de la recherche et également inscrire les séminaires suivis dans le cadre de ses cours de méthodologie, les formations en éthique de la recherche reçues ou encore inscrire la formation que sa direction de recherche lui a donnée dans le cadre de la réalisation de ses projets de recherche.

Préciser les questions et difficultés éthiques particulières à votre projet qui ont été discutées avec votre direction de recherche.

L'étudiant-e doit indiquer les dispositions particulières à prendre compte tenu des caractéristiques des participants ou de la nature des données qui seront collectées, ou encore en raison des risques reliés à la participation à l'étude. Voir Article 1.1 de l'EPTC 2

### Collaboratrices, collaborateurs au projet

Avez-vous des collaboratrices, collaborateurs?  Oui

#### Collaboratrices, Collaborateurs au projet

Nom	Organisme, fonction	Rôle	Responsabilités
test	UQAM (Étudiant)	Assistante, assistant de recherche	Autre

Quelles dispositions seront prises pour s'assurer que les règles d'éthique seront respectées par ces

*personnes, le cas échéant?*

L'étudiant-e doit indiquer les mesures prises pour s'assurer que les collaboratrices, collaborateurs, respectent les principes éthiques. La signature d'une entente de confidentialité pourrait être requise par la ou les personnes collaborant au projet. L'entente de confidentialité établit les termes et conditions qui régiront la façon dont pourra être traitée et utilisée l'information divulguée qui est considérée comme étant confidentielle par la partie qui la divulgue.

### Présentation du projet de recherche

*Est-ce que votre recherche vise les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada?*  Oui



Tenir compte des recommandations du [chapitre 9 de l'EPTC 2](#).

*Décrire le projet et ses objectifs.*

L'étudiant-e doit présenter brièvement son projet dans un langage vulgarisé et doit présenter le bilan des connaissances concernant le thème de recherche (section « État des connaissances » du projet de recherche), préciser la lacune que la recherche entend combler (section « problème de recherche » du projet de recherche). Elle, il doit également formuler clairement l'objectif de la recherche (Ex. : L'objectif de notre étude consiste à.....).

*Décrire l'apport du projet au développement des connaissances dans votre discipline.*

L'étudiant-e doit préciser en quoi sa recherche participe au développement des connaissances dans sa discipline d'un point de vue théorique, empirique et social.

*Donner une brève description des procédures de recherche impliquant des êtres humains et indiquer leur importance dans le projet.*

L'étudiant-e doit présenter brièvement la méthodologie employée pour mener à bien sa recherche :  
o Population à l'étude (ex : Je suivrai les élèves de 2-3 classes)  
o Technique de collecte de données (ex. questionnaire électronique, entretien semi-structuré, etc.)

*Indiquer les activités de diffusion des résultats envisagées (mémoire, thèse, articles dans des revues, communications scientifiques, etc.).*

L'étudiant-e doit indiquer comment elle, il prévoit de diffuser les résultats de sa recherche. Exemple : Le mémoire de recherche sera disponible sur Archipel. Nous prévoyons également la diffusion des résultats au moyen d'articles scientifiques dans des revues spécialisées et lors de séminaires de recherche.

*Les résultats de la recherche seront-ils communiqués aux participants (individuellement ou collectivement) et aux*  Oui

*organismes partenaires de la recherche?*

*Présenter les modalités prévues de transmission des résultats.*

L'étudiant-e doit indiquer « Oui » si elle, il envisage de faire parvenir son rapport de recherche à l'organisme partenaire de la recherche, par exemple, ou aux participants. Elle, il doit expliquer comment la transmission des résultats sera effectuée aux participants, organismes, etc. Exemple : Les résultats seront transmis aux participants par courriel sécurisé, en s'assurant de conserver l'anonymat des participants. . Elle, il doit indiquer « non », si elle, il prévoit uniquement de rédiger un mémoire de maîtrise ou présenter les résultats dans des colloques auxquels les organismes partenaires n'ont pas été explicitement invités et en justifier les raisons.

*Si les résultats de la recherche sont communiqués aux organismes collaborateurs, indiquer de quelle manière la présentation publique des résultats préservera l'anonymat des participants, le cas échéant. Si non : indiquer pourquoi.*

Le terme « anonymat » signifie qu'on ne connaît pas l'identité d'une personne. Par exemple, la participation est anonyme lorsque les participants remplissent un questionnaire en ligne qui ne permet pas de les identifier. De plus, on dira que l'on « préserve l'anonymat des participants » lorsque le chercheur connaît l'identité des participants (par exemple, dans le cas des entretiens), et qu'il garde secrète cette information. Ainsi, les personnes qui ne font pas partie de l'équipe de recherche ne peuvent pas connaître l'identité des participants. Dans cette section, il faut décrire les dispositions qui seront prises pour protéger l'identité des participants.

*Votre projet a-t-il recours à des outils numériques en ligne (réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter, LinkedIn, logiciels de sondage en ligne, courriels, etc.), que ce soit pour le recrutement des participants, la cueillette, l'analyse ou le stockage des données, des communications avec les participants ou entre des membres de l'équipe de recherche?*

Oui

*Lesquels?*

Si l'étudiant-e prévoit d'utiliser des outils numériques en ligne, elle, il doit préciser quels outils numériques et à quelles fins ils seront utilisés. Pour chaque outil numérique, indiquer s'il servira à faire connaître la recherche en vue du recrutement ou s'il servira à collecter des données. Exemple : Facebook peut être utilisé pour annoncer la recherche, mais également pour collecter des données sur les intérêts et habitudes des individus.



[Voir «Élargir le spectre : L'EPTC2 et les enjeux éthiques de la recherche sur Internet»](#)

*Les politiques et conditions d'utilisation de ces outils sont-elles conformes aux normes éthiques en vigueur à*

Oui

*l'UQAM (EPTC 2, Politique 54, lois et règlements québécois)?*

*Expliquer.*

Pour chacun des outils numériques, il faut avoir lu les conditions d'utilisation et s'assurer qu'elles respectent les normes d'éthique en ce qui concerne la protection de la vie privée des participants.

### Lieux de réalisation du projet

#### Pays

*Le projet implique-t-il que vous vous déplaciez à l'extérieur du Québec?*  Oui

*Préciser.*

- Brésil
- Colombie
- Costa Rica
- Grèce
- Islande

*Une approbation éthique locale est-elle requise pour effectuer cette étude (voir l'article 8.4 b) de l'EPTC 2)?*  Oui

*Indiquer comment cette approbation sera obtenue.*

L'étudiant-e doit indiquer comment l'approbation sera obtenue. S'il n'y a pas d'organisme d'approbation éthique local, elle, il doit identifier les autres mécanismes d'examen éthique appropriés, le cas échéant. Voir Article 8.4 b de l'EPTC 2 Pour savoir si une approbation éthique locale est requise, il est conseillé de se renseigner auprès des comités éthiques des universités locales afin de connaître les exigences en matière d'éthique.

*Est-ce qu'une exemption est requise (des motifs sérieux doivent être invoqués)?*  Non

### Lieux (physique ou virtuel)

Organisme	Activités
Facebook	Recrutement
Tel-Aide	Collecte de données (ex.:sondage, questionnaire, enregistrement, prise de photos, etc.)
Organisme communautaire (si celui-ci souhaite rester anonyme)	Collecte de données (ex.:sondage, questionnaire, enregistrement, prise de photos, etc.)

## Autorisations

*Une autorisation (d'un organisme, d'un employeur, d'une commission scolaire, etc.) est-elle requise afin d'avoir accès aux participantes, participants soit pour le recrutement, soit pour la réalisation du projet?*

- Oui, la demande est en cours ou reste à faire

*Décrire la procédure d'obtention de l'autorisation et joindre les documents pertinents.*

Pour donner son autorisation, l'organisation doit disposer de toutes les informations pertinentes au sujet de la recherche. Il est nécessaire de lui communiquer les informations suivantes : • L'objectif de la recherche • Le nom de l'organisme qui finance la recherche (s'il y a lieu) (ex. : CRSH, FRQSC, IRSST) • Les personnes invitées à participer (ex. : les employés non-cadre, les gestionnaires, les préposés au service à la clientèle) • La nature de la participation des participants (ex. : remplir un questionnaire en ligne, participer à un entretien semi-dirigé) • La durée (ex. le temps requis par les participants pour répondre aux questionnaires ; la durée des entretiens) • Le lieu (ex. le questionnaire sera rempli dans le milieu de travail sur les heures de travail des employés) • Les risques et inconvénients possibles pour l'organisation • Les dispositions prises pour préserver l'anonymat de l'organisation et la confidentialité des informations. Si l'étudiant-e n'a pas encore obtenu l'autorisation requise lors de la soumission de sa demande d'approbation éthique, il lui est possible de la faire parvenir après l'obtention de son certificat, mais avant le déroulement de son terrain de recherche. Elle, il doit cependant joindre à sa demande le formulaire d'approbation organisationnel qu'elle, il souhaite transmettre à l'organisme.

## Conflits d'intérêts



Le conflit d'intérêts peut être le fruit d'activités ou de situations qui engendrent un conflit réel, potentiel ou apparent entre les devoirs ou responsabilités d'une personne ou d'un établissement à l'égard des activités de recherche, et les intérêts personnels, institutionnels ou autres. Il peut s'agir, entre autres, d'intérêts commerciaux, marchands ou financiers propres à l'établissement ou aux personnes en cause, à des membres de leur famille, à des amis ou à des relations professionnelles actuelles, potentielles ou passées. ([EPTC 2. Chapitre 7. Introduction](#))

*Y a-t-il dans le projet des sources de conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents?*

- Oui

*Présenter toute source potentielle de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts (source de financement, employeur, double statut, etc.) et les actions envisagées pour en prévenir les incidences.*

Un conflit d'intérêts est une situation dans laquelle le chercheur entretient des relations avec l'organisation où il réalisera sa recherche (ou les participants ou les destinataires des résultats). Il y a un conflit d'intérêts « réel » lorsque le chercheur est susceptible de retirer des avantages ou d'éviter des désagréments selon les résultats de sa recherche. Par exemple, un étudiant pourrait subir une pression du fait qu'il mène la recherche chez son employeur et qu'il craint que de « mauvais » résultats lui fassent perdre son emploi. Le conflit d'intérêts est « apparent » lorsqu'on est porté à croire que, en raison de la relation existante, l'intégrité du chercheur risque d'être

compromise parce qu'il est susceptible de retirer des avantages ou d'éviter des désagréments. Ici, le seul fait d'entretenir une relation de dépendance révèle un conflit d'intérêts apparent. (voir Article 7.4 de l'EPTC2) Exemples de sources potentielles : • La recherche du chercheur est subventionnée par l'organisation qui fait l'objet de la recherche • Le chercheur est un employé de l'organisation qui fait l'objet de la recherche • Le chercheur collecte les données auprès de ses collègues de travail Exemples d'actions envisagées : • Informer le comité d'éthique du conflit d'intérêts • Informer le directeur de la recherche du conflit d'intérêts • Le chercheur sera supervisé par son directeur au moment de sélectionner les participants à la recherche • Le directeur de la recherche vérifiera la rigueur avec laquelle les analyses ont été réalisées ainsi que la crédibilité des conclusions • Le chercheur déclarera toutes les sommes d'argent et les avantages reçus du commanditaire et expliquera à quoi ils ont servi (ex. : défrayer les coûts des envois postaux, etc.)

## Recrutement des participantes, participants

*Présenter et justifier les critères de sélection des participantes, participants (âge, groupe d'appartenance, affiliation à un organisme, sexe, etc.).*

L'étudiant-e doit énumérer les critères d'inclusion et d'exclusion qui permettent de définir la population à l'étude, c'est-à-dire les caractéristiques communes des éléments de la population à l'étude. Exemple de critères d'inclusion : La population à l'étude est composée d'employés adultes (18 ans et +) qui occupent un poste d'employé non-cadre dans une grande entreprise.

*Présenter les critères d'exclusion des participantes, participants (origine ethnique, culture, sexe, âge, langue, etc.) et les motifs qui justifient ces exclusions.*

Dans certains cas, il se peut que la population à l'étude soit spécifique. Cependant, on ne peut exclure des participants sans motifs. (voir chapitre 4-B de l'EPTC2) Exemple de critères d'exclusion : L'étude portant sur le développement de l'enfant entre 3 et 5 ans, il n'est pas pertinent de s'intéresser aux enfants hors de cette tranche d'âge.

*Indiquer et justifier le nombre de participantes, participants au projet.*

L'étudiant-e doit indiquer le nombre de participantes, participants à son projet et justifier pourquoi l'échantillon est pertinent dans le cadre de son étude. Exemples : • Nous voulons recruter 250 participants afin de notre échantillon soit représentatif de sa population. • Nous voulons recruter 20 participants. Nous croyons que ce nombre est suffisant pour assurer la saturation des données.

*Qui sera responsable du recrutement et des premiers contacts avec les participantes, participants?*

Le recrutement des participantes, participants pourrait être réalisé par l'étudiant-e, un organisme, une personne tierce, une association, etc.

Y a-t-il un rapport d'autorité ou d'influence (étudiants/enseignants, employés/supérieurs, patients/médecins, clients/intervenants, etc.) entre la personne responsable du recrutement et les participantes, participants potentiels ?  Oui

Préciser.

Afin de réduire le risque que les personnes invitées à participer à l'étude ressentent une pression à participer à une recherche, deux principales procédures peuvent être utilisées : 1) confier le recrutement et l'obtention du consentement à deux personnes indépendantes, en informant les participants que la personne responsable du recrutement ne sera pas mise au courant de l'identité des personnes qui accepteront ou refuseront de participer, 2) informer les participants que la participation à la recherche est anonyme. Exemples : • Le chercheur est la personne responsable du consentement. Il n'a pas de relation d'autorité ou d'influence avec le participant. • Étant donné le rapport d'autorité présent (double rôle du chercheur), le recrutement sera assuré par un collaborateur.

Décrivez comment le recrutement des participantes, participants sera effectué.

L'étudiant-e doit décrire avec précision de quelle manière les personnes seront invitées à participer à la recherche : • Qui sera responsable d'inviter les personnes à participer à la recherche (l'employeur, le syndicat, le chercheur, etc.) • Par quel moyen les participants seront-ils contactés (annonce sur Facebook, liste de courriels de l'entreprise, etc.) • Par quel moyen les participants vont-ils manifester leur accord à participer à la recherche ? (Ex. : ils se rendront sur une plateforme de sondage en ligne, ils retourneront le questionnaire à le chercheur à l'adresse de l'université, ils contacteront directement le chercheur par courriel ou par téléphone) • Comment et quand le formulaire de consentement sera-t-il administré? Exemple : Le recrutement des participants se fera sur Facebook au moyen d'une annonce publiée via un compte créé spécifiquement pour ladite recherche. La technique de recrutement de type « boule de neige » sera privilégiée. Les participants potentiels pourront manifester leur intérêt à participer à la recherche en contactant le chercheur par courriel. Lorsque les participants seront sélectionnés, le chercheur leur expliquera par courriel l'objet de la recherche et de leur participation et leur fera parvenir un exemplaire du formulaire de consentement afin qu'ils en prennent connaissance avant l'entrevue.



## Nature de la participation

Décrire chacune des tâches qui sera demandée aux participantes, participants, en indiquant, pour chacune la fréquence, la durée, l'endroit et le moment où elle sera réalisée.

Nom	Fréquence	Durée	Endroit où elle sera réalisée	Moment où elle sera réalisée
Participer à une entrevue	2 fois	45 min	Dans un local de l'UQAM	mars-avril 2019
Répondre à un questionnaire	3 fois	25-30 min	Informatiquement (LimeSurvey)	Avant la première entrevue, entre la première et la deuxième entrevue, après la deuxième entrevue

Des équipements scientifiques seront-ils utilisés (électrodes, sondes, appareils d'exercices, etc.)?  Oui

Décrire l'équipement et la façon dont il sera utilisé.

Voir les chapitres 11 et 12 de l'EPTC 2

Le projet comporte-t-il l'administration de produits ou de substances ou le recours à des moyens de prélèvement de matériel biologique ayant un caractère invasif?  Oui

Qui sera responsable de ces procédures? Quelle est l'expérience de la ou des personnes responsables en lien avec ces procédures?

Si l'étudiant-e prévoit d'administrer des produits ou des substances ou de prélever du matériel biologique humain, elle, il doit indiquer qui sera responsable de ces procédures et l'expérience de ces personnes en lien avec ces procédures. Voir les chapitres 11 et 12 de l'EPTC 2

Le projet de recherche comporte-t-il de l'observation de personnes, des enregistrements audio ou vidéo ou la prise de photos?  Oui



Selon le type d'observation réalisée, l'accord des participantes, participants pourrait être requis, auquel cas il faut le mentionner dans le formulaire de consentement.

L'accord des participantes, participants doit être obtenu pour faire des enregistrements, prendre des photos ou réaliser des vidéos et si on veut utiliser les enregistrements ou les photos dans le

cadre d'activités de diffusion de la recherche.

*Qu'est-ce qui sera observé, enregistré ou photographié?*

Ici, il est important de justifier la pertinence de ces types d'enregistrement et préciser quelle sera l'utilisation des photos, enregistrements audio et vidéo. Ces procédures devront être mentionnées dans le formulaire de consentement et une case à cocher devra y être présente pour que le participant puisse accepter. Exemple : Les entretiens semi-dirigés seront enregistrés avec le consentement du participant de manière à assurer la fiabilité des retranscriptions. Les enregistrements seront détruits une fois les retranscriptions terminées, puisque le son de la voix pourrait permettre d'identifier un participant.

*Une compensation financière est-elle offerte aux participantes, participants?*  Oui

*Expliquer les fins auxquelles la compensation est consentie et en quoi elle ne représente pas une offre induite ou excessive*

On entend par incitation toute offre faite au participant, qu'elle soit de nature pécuniaire ou autre, en échange de sa participation à la recherche. (Les incitations sont différentes des remboursements et des indemnités en cas de préjudice subi, et dont il est question à l'alinéa 3.2 j) d.) Comme les incitations sont utilisées pour encourager la participation à un projet de recherche, elles seront étudiées soigneusement pour évaluer le caractère volontaire de la participation. Cependant, les incitations offertes ne devraient pas être importantes ou attrayantes au point d'encourager la personne à faire fi des risques sans y réfléchir soigneusement auparavant. Dans certains contextes, il est possible que les participants éventuels perçoivent les incitations comme une façon de gagner des faveurs ou d'améliorer leur situation. Cela équivaldrait à une incitation induite et invaliderait de ce fait le caractère volontaire du consentement des participants. La Politique ne recommande pas le recours aux incitations et ne le décourage pas non plus. Il incombe au chercheur de justifier auprès du CER le recours à un modèle et à un niveau particuliers d'incitation. Dans l'évaluation de la possibilité qu'une influence induite soit exercée en raison d'incitations financières ou autres offertes aux participants éventuels à un projet de recherche, les chercheurs et les CER seront attentifs à certains aspects, tels que la situation économique de la population parmi laquelle les participants seront choisis, l'âge, la capacité des participants de décider de consentir, les us et coutumes de la communauté visée ainsi que l'importance des préjudices possibles et leur probabilité (voir la section B du chapitre 4).

## Évaluation des risques et avantages

### Risques

Préciser si les participantes, les participants peuvent être exposés à ce qui suit:

*Malaises physiques (ex.: chute, douleur musculaire) ou inconforts (ex.: fatigue, faiblesse, nausée)*  Oui

*Malaises psychologiques ou émotifs (ex.: trauma, risque de suicide) ou inconforts (ex.: anxiété, stress, perte de confiance, regret relatif à la divulgation de renseignements personnels)*  Oui

*Répercussions légales relatives à la participation à l'étude (ex.: risque d'être poursuivi en justice, d'être accusé d'activité criminelle)*  Oui

*Répercussions sociales (ex.: risques de marginalisation, d'être jugé de manière négative par les pairs)*  Oui

*Représailles possibles pour les personnes suite à leur participation au projet ou suite à la diffusion d'information en lien avec le projet*  Oui

*Répercussions économiques (ex.: pertes de revenus ou dépenses encourues pendant la participation)*  Oui

*Autres inconvénients (ex.: temps de déplacement, durée de la participation, etc.)*  Non

*Décrire les risques, malaises et inconvénients identifiés.*

La Politique vise en effet un équilibre approprié entre la reconnaissance des avantages potentiels de la recherche et la protection des participants contre les préjudices associables à la recherche, y compris

les injustices et les atteintes au respect des personnes. Comme la recherche avec des êtres humains met en jeu toute la gamme des risques possibles, du plus minime jusqu'au plus élevé, un élément essentiel de l'évaluation par les CER consiste à faire en sorte que le niveau d'évaluation de la recherche soit déterminé par le niveau de risque que la recherche pourrait engendrer pour les participants (voir l'article 6.12). Examiner un projet de recherche qu'on juge être à risque minimal à un niveau moins élevé n'implique pas une moindre adhésion aux principes directeurs. Il s'agit plutôt d'assurer que l'on maintienne une protection convenable des participants tout en réduisant les obstacles inutiles et en facilitant la réalisation d'une recherche éthique. Exemple : La nature délicate des questions pourrait engendrer des émotions désagréables. Toutefois, répondre à ces questions n'entraîne pas plus d'inconforts que ce que vivent actuellement les répondants dans leur milieu de travail.

*Probabilité globale que ces risques, malaises et inconvénients surviennent au cours de la participation.*

Peu probable

*Indiquer les mesures qui seront prises pour atténuer les risques, malaises et inconvénients anticipés.*

Conformément au principe de protection du bien-être des participants, des mesures doivent être prises afin de soustraire les participants aux risques inutiles ou évitables. Pour réduire les risques de réactions négatives aux questions posées, plusieurs mesures peuvent être prises : • S'assurer que les questions posées sont nécessaires pour répondre aux objectifs de la recherche ; • Informer le participant qu'il peut refuser de répondre aux questions qui le rendent mal à l'aise ; • Informer le participant qu'il peut interrompre l'entretien et le reprendre plus tard ou à un autre moment qu'il choisira; • Informer le participant qu'il peut se retirer de la recherche et demander la suppression de ses données. Voir article 3.1-b) de l'EPTC2 Pour réduire les risques de préjudices liés à l'identification des participants à la recherche, il est possible de : • S'assurer que les renseignements personnels qui permettent d'identifier les répondants sont nécessaires pour réaliser la recherche ; • Faire signer une entente de confidentialité aux participants du groupe de discussion ; • Collecter aucune information au sujet des participants (participation anonyme) • Protéger l'anonymat des participants en conservant dans des fichiers séparés les renseignements personnels (nom, adresse courriel) et les données collectées (questionnaire, verbatim).

*Indiquer les noms, organismes d'appartenance et coordonnées de personnes-ressources qui pourraient être sollicitées pour aider les participantes, les participants en cas de besoin.*

Exemple : Il se peut que l'entrevue puisse engendrer un malaise émotionnel. Si tel est le cas, la participante, le participant, se verra référé auprès de l'organisme Halte-Ami (Service d'écoute confidentiel, anonyme, gratuit et sans rendez-vous de l'UQAM) qui est situé au : 1259 rue Berri, 10e étage, UQAM, Local AC-10100 Tél. :514-987-8509 centre\_ecoute@uqam.ca <http://ecoute.uqam.ca/>

*Indiquer votre expérience en lien avec les populations ciblées et les sujets abordés.*

Ce lien peut être de nature personnel ou professionnel.

*Indiquer les risques que vous pourriez courir en tant que chercheuse, chercheur.*

Des risques peuvent être présents si le chercheur réalise son terrain de recherche dans un pays à risque, si son projet touche à un sujet sensible qui pourrait amener les participants à exercer des représailles, etc. Voir Chapitre 2-B de l'EPTC2.

## Avantages

*Décrire les avantages potentiels de la recherche pour les participantes, les participants.*

La recherche avec des êtres humains peut avoir des retombées positives pour le bien-être de la société dans son ensemble grâce à l'acquisition de nouvelles connaissances qui serviront aux générations futures, aux participants eux-mêmes ou à d'autres personnes. Cependant, il arrive souvent qu'un projet de recherche n'offre guère ou n'offre pas de bénéfices directs aux participants. En fait, les principaux bénéfices qui découlent de la plupart des projets de recherche concernent la société et l'avancement des connaissances. Voir Chapitre 2-B de l'EPTC2. Exemple : Les participants potentiels ne retireront pas d'avantages directs à participer à cette recherche. Cependant, les entrevues leur permettront de participer activement à une réflexion concernant leurs usages des médias sociaux.

*Décrire les avantages potentiels de la recherche pour la communauté et la société.*

- Présenter la contribution théorique de l'étude (s'il y a lieu)
- Présenter la contribution empirique de l'étude (en raison du contexte)
- Présenter la contribution sociale de l'étude (contribution pratique)

## Vie privée des participantes, participants



Si vous comptez recueillir le nom, le numéro de téléphone, le courriel, l'adresse et toute autre information de ce type, vous devez cocher « oui ».

Les données recueillies, considérées en elles-mêmes ou croisées avec d'autres données, pourraient-elles permettre l'identification d'individus?

Oui

Quels identifiants seront recueillis?

Nom

Ville

Nom d'utilisateur (Facebook, nom du blogue, autre)

L'anonymat des participantes, des participants sera-t-il protégé?

Oui

Indiquer comment les informations permettant l'identification seront protégées (identification encodée, registre de correspondances, anonymisation des données, etc.).

Cette section concerne la protection de l'identité des personnes lors de l'analyse des données et la conservation des données, et non lors de la diffusion des données. Il faut décrire les mesures qui seront prises pour dissocier l'identité du participant des données qu'il a fournies. Exemples : • La participation est anonyme. L'anonymat des participants sera donc entièrement protégé. • Afin d'apparier les données, nous demanderons aux participants d'inscrire un code numérique sur leur questionnaire. Ce code sera composé du mois et de l'année de naissance de leur mère suivi du mois et de l'année de naissance de leur père. L'anonymat des participants sera donc protégé. • Les renseignements identificatoires que renferme la banque de données seront remplacés par un code alphanumérique. Une liste de correspondances sera créée (une liste de correspondance est un document qui permet d'associer le code alphanumérique à l'identité du répondant). • Les retranscriptions des entrevues seront identifiées à l'aide d'un code alphanumérique. Une liste de correspondance sera créée et les enregistrements seront détruits immédiatement après la retranscription.

Qui aura accès aux informations identificatoires?

Étudiante, étudiant

Autre

Préciser.

Dans certains, cas, si les informations identificatoires sont accessibles à d'autres personnes que le chercheur, la signature d'une entente de confidentialité pourrait être requise.

Est-il possible que vous citiez les propos des participantes, participants ou diffusiez publiquement des photos ou des extraits vidéo les mettant en scène?  Oui

Les participantes, participants pourront-ils réviser les transcriptions, approuver les photos ou extraits vidéo sur lesquels ils apparaissent avant leur diffusion publique?  Oui

Comment les transcriptions, photos ou extraits vidéo seront-ils transmis aux participants et, dans le cas des transcriptions, retournées au chercheur? Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour protéger la transmission?

Afin de protéger les données, elles devraient être transmises dans des fichiers protégés par un mot de passe. Le mot de passe devrait être communiqué aux participants par l'intermédiaire d'un autre moyen de communication (ex. texto)

## Confidentialité

Qui sera responsable de la collecte de données?  Étudiante, étudiant

Qui aura accès aux données recueillies?  Étudiante, étudiant  
 Assistante, assistant de recherche

Est-il possible que des données personnelles concernant les participantes, les participants soient divulguées ou transmises à des autorités externes (parents, médecins, police, etc.)?  Oui

Expliquer.

La loi oblige les chercheurs à divulguer aux autorités compétentes les informations recueillies si la santé, la sécurité et la vie d'une personne est en danger. (Voir article 5.1 et 5.2 de l'EPTC2) Si la nature de la recherche n'est pas susceptible d'inciter un participant à divulguer des informations qui révèlent que la sécurité de personnes est menacée, la réponse est « non ».

*Décrire comment les données papier (formulaire de consentement, carnets de notes, etc.) seront entreposées de manière sécuritaire pendant la collecte de données.*

Il est question ici de l'entreposage des données papier pendant la collecte de données.  
Exemple : Les formulaires de consentement seront entreposés dans un classeur verrouillé dans le bureau de la direction de recherche.

*Décrire comment les données numériques seront entreposées de manière sécuritaire pendant la collecte de données.*

Exemple : Les retranscriptions seront identifiées par un code alphanumérique. Elles seront conservées sur l'ordinateur du chercheur, lequel est protégé par un mot de passe. Les enregistrements (fichier audio) auront été détruits immédiatement après avoir été retranscrits. La liste de correspondances sera également conservée sur l'ordinateur du chercheur, mais dans un répertoire séparé.

*Indiquer les mesures de sécurité qui seront mises en place pour l'entreposage des données papier une fois le projet terminé.*

Exemple : Les formulaires de consentement seront conservés dans un classeur verrouillé dans le bureau verrouillé du chercheur.

*Indiquer les mesures de sécurité qui seront mises en place pour l'entreposage des données numériques une fois le projet terminé.*

Exemple : Les retranscriptions seront identifiées par un code alphanumérique. Elles seront conservées sur l'ordinateur du chercheur, lequel est protégé par un mode de passe. Les enregistrements (fichier audio) auront été détruits immédiatement après avoir été retranscrits. La liste de correspondances sera également conservée sur l'ordinateur du chercheur, mais dans un répertoire séparé.

*Pendant combien de temps les données seront-elles conservées une fois le projet terminé?*

En matière de conservation des données et pour tenir compte de la diversité des travaux de recherche pouvant être menés par les étudiants-chercheurs, le CERPE recommande aux étudiants que « Les données ainsi que les formulaires de consentement pourront être détruits 5 ans après le dépôt final du travail de recherche ». Ceci, sous réserve que, pour certaines raisons légales, ou dues, entre autres, à l'adhésion à un Ordre professionnel, le délai doit varier.

*Justifier le temps de conservation des données ([voir EPTC 2, article 5.3](#)).*

Tel qu'indiqué précédemment, l'UQAM recommande de conserver les données pendant 5



ans. Cette durée permet ainsi de pouvoir réutiliser les données pour des communications scientifiques ultérieures (articles, séminaires, etc.)

*Comment les données papier (formulaires de consentement, carnets de notes, etc.) seront-elles détruites après la période d'archivage prévue ?*

Les données sur support papier (questionnaires en format papier, retranscriptions, formulaires de consentement) peuvent être déchetées par les services de l'UQAM. Renseignez-vous auprès de votre association étudiante facultaire. Si vous souhaitez les détruire par vos propres moyens, identifiez le moyen choisi.

*Comment les données numériques seront-elles détruites (formatage de disque dur, logiciel de suppression de données, etc.) après la période d'archivage prévue ?*

Les données électroniques doivent être effacées de façon définitive par des logiciels spécialisés (Eraser, Scrubit, CCleaner). Cependant, dans le cas d'un sujet sensible, il est conseillé de procéder au formatage du disque dur.

*Une utilisation ultérieure des données recueillies ou des résultats de recherche est-elle prévue ?*  Oui

**Si oui, assurez-vous d'en informer les participantes, les participants au moment du recrutement et de l'indiquer dans le formulaire de consentement.**

## Consentement



Règle générale, toute personne participant à une recherche doit signer un formulaire de consentement à cet effet. Les comités d'éthique proposent de le créer à partir de ce gabarit ([document Word](#))

Le projet implique la participation de :

Participantes, participants mineurs

0-13 ans

Nombre de participantes, de participants

N participants

14-17 ans

Nombre de participantes, de participants

N participants

Participantes, participants majeurs inaptes à consentir

Nombre de participantes, de participants

N participants

À quel moment le consentement sera-t-il obtenu?

Exemple : La page d'accueil du questionnaire électronique présentera le formulaire de consentement. Pour accéder au sondage, les participants devront préalablement donner leur consentement en sélectionnant le bouton « j'accepte de participer à cette étude ». Exemple : Avant de commencer l'entretien, le chercheur remettra le formulaire de consentement au participant. Le répondant prendra le temps nécessaire pour le lire et poser des questions. Le chercheur rappellera au participant que la participation est volontaire et qu'il peut décider à tout moment de se retirer de la recherche sans avoir besoin de se justifier.

Qui sera responsable d'obtenir le consentement éclairé des participantes, participants?

Étudiante, étudiant

Y a-t-il un rapport d'autorité ou d'influence (étudiants/enseignants, employés/supérieurs, patients/médecins, clients/intervenants, etc.); entre les participants et les personnes responsables de l'obtention du consentement?

Oui

Expliquer les mesures qui seront prises pour s'assurer que les participantes, participants ne se sentiront pas forcés de participer ou ne craindront pas de représailles quelconque s'ils refusent de participer.

Il s'agit ici de la relation de dépendance qui est susceptible d'exister entre le participant et la personne qui lui demande de signer le formulaire de consentement. Plusieurs mesures peuvent être prises pour s'assurer que le participant ne ressente pas de pression à participer à l'étude : • La participation à la recherche est anonyme. Le chercheur ne connaît pas l'identité des personnes qui y participent (par exemple, dans le cas de sondage anonyme). Les participants sont informés du fait que la participation est anonyme. • Le recrutement des participants est effectué par une personne autre que la personne responsable d'obtenir le consentement. Les participants ne subissent pas de pression : 1) puisqu'ils doivent contacter eux-mêmes le chercheur pour participer à l'étude (le chercheur ne connaissant par l'identité des personnes invitées à participer, ex. liste des employés d'une entreprise) et 2) la personne responsable du recrutement ne sera pas informée de l'identité des personnes qui participent ou non à l'étude (ex. la direction de l'entreprise).

Si une exemption à l'obtention du consentement est requise, donner les raisons ([voir l'article 3.7 de l'EPTC 2](#)).

La nature des travaux de recherche peut justifier certaines modifications aux exigences relatives au consentement si les bénéfices potentiels l'emportent sur les risques prévisibles. Voir Article 3.7 de l'EPTC2

Votre procédure de recherche requiert-elle le recours à un subterfuge (ne divulguer que des renseignements partiels aux participantes, participants sur votre projet ou les induire temporairement en erreur ([voir l'article 3.7 de l'EPTC 2](#))?)

Oui

Décrire la nature du subterfuge, les raisons justifiant son utilisation et la méthode de désensibilisation (débriefting) offerte aux participants. Préciser comment ces personnes pourront exercer de nouveau leur consentement après avoir été informées du subterfuge.

En savoir + sur la divulgation partielle ou la duperie: Article 3.7 de l'EPTC 2

Joindre tous les documents utilisés pour obtenir le consentement (formulaire de consentement, lettre d'information, etc.)

Nom du fichier	Taille
formulaire_consentement_majeur.doc	75.0 KB

## Utilisation secondaire de données



L'utilisation secondaire de données suppose que le projet de recherche repose sur des documents d'archives, de dossiers ou de banques de données contenant des renseignements personnels non publics qui n'ont pas été recueillis pour le projet de recherche en cours.

Indiquer les types de données (ex.: dossiers médicaux, résultats de tests, évaluations de programmes, dossiers scolaires, casiers judiciaires, archives privées, etc.) qui seront utilisés ainsi que leur provenance (organismes,

associations, particuliers, etc.).

Chapitre 5-D de l'EPTC 2 On entend par utilisation secondaire l'utilisation, dans un projet de recherche, de renseignements recueillis à l'origine à des fins autres que celles visées par les travaux de recherche en cours.

*Indiquer la responsabilité des détenteurs des renseignements à l'égard de la confidentialité des données ainsi que les règles d'accès, d'utilisation et de divulgation de ces renseignements.*

Pour obtenir ces informations, l'étudiant-e doit communiquer avec le détenteur des données afin d'être informé-e des règles d'accès, d'utilisation et de divulgation de ces renseignements. Elle, il doit respecter les règles de confidentialité.

Une autorisation doit-elle être obtenue pour avoir accès aux données?  Oui

A-t-elle été obtenue ?  Non

*Préciser.*

Certains organismes peuvent exiger une autorisation en vue de l'utilisation secondaire de données. L'étudiant-e doit se renseigner auprès de l'organisme en question. Si une autorisation est requise, elle, il doit la faire parvenir au comité d'éthique.

Qui aura accès aux données recueillies?  Étudiante, étudiant

*Indiquer les mesures de sécurité qui seront mises en place pour l'entreposage des données papier et numériques une fois le projet terminé (ex. : protection par mot de passe des fichiers numériques, documents papiers entreposés dans un classeur verrouillé, etc.)*

Exemple : Les données numériques seront protégées par un mot de passe. Les documents papiers seront entreposés dans un classeur verrouillé, dans le bureau du chercheur lui aussi verrouillé.

*Pendant combien de temps les données seront-elles conservées?*

5 ans

*Justifier.*

Nous conseillons aux chercheurs de conserver leurs données de recherche anonymisées pour une période de 5 ans. Cependant, si une entente a été conclue avec l'organisme qui fournit les données de recherche, le chercheur doit respecter les délais de conservation des données imposés par l'organisme.

## Vie privée et confidentialité

Les données recueillies, considérées en elles-mêmes ou croisées avec d'autres données, pourraient-elles permettre l'identification d'individus?  Oui

Quels identifiants seront recueillis?  Nom

*Décrire l'échantillon de personnes auprès duquel les données originales ont été recueillies (notamment, indiquer la taille de l'échantillon, l'âge des personnes, les critères d'inclusion, etc.). Si l'information n'est pas disponible, l'indiquer.*

Exemple : L'échantillon se compose de 250 hommes et femmes de plus de 18 ans qui ont consulté des sites Internet de vente en ligne au cours de l'année 2018.

*Décrire les attentes des personnes ayant fourni les données originales en termes de confidentialité et de respect à la vie privée, ainsi qu'en ce qui concerne l'utilisation secondaire des données. Si l'information n'est pas disponible, l'indiquer.*

Le chercheur doit respecter les lois, les règlements et les politiques institutionnelles applicables, et peut avoir à consulter les dépositaires des données concernées ou obtenir leur approbation. Il est possible que les lois régissant la protection des renseignements personnels imposent des règles précises concernant la divulgation des renseignements en vue d'une utilisation secondaire à des fins de recherche. Ces lois peuvent obliger la personne ou l'organisme qui a la garde ou le contrôle des renseignements personnels demandés à obtenir l'approbation du commissaire à la protection de la vie privée ou d'un autre organisme avant de divulguer l'information aux chercheurs. Elles peuvent aussi imposer des exigences supplémentaires telles que des ententes sur la communication de renseignements décrivant les conditions de divulgation. Ces exigences peuvent inclure des dispositions empêchant expressément le chercheur de publier une information identificatoire ou de contacter des individus reliés à cette information. L'étudiant-e doit préciser si les personnes auprès desquelles l'information primaire a été recueillie ont consenti à ce que les données de recherche soient utilisées dans le cadre d'une recherche ultérieure. Si aucune information n'est disponible, elle, il doit le préciser.

L'identité des participantes, participants sera-t-elle révélée à un moment ou un autre de la recherche?  Non

## Consentement



Si vous utilisez des données rendues anonymes ou des données codées dont vous ne pouvez pas obtenir les codes, le consentement des participantes, participants n'est pas requis. Le consentement est requis si vous utilisez des données identificatoires directes (ex. : nom, numéro d'assurance sociale, numéro personnel du régime de santé, etc.), des données indirectes (ex. : la date de naissance, le lieu de résidence, des caractéristiques personnelles distinctives) ou des données codées dont vous pouvez obtenir les codes.

Le consentement des personnes ayant fourni les données est-il requis?

Oui

*Veillez expliquer dans l'espace ci-dessous comment vous avez obtenu le consentement (date, lieu, nom de la personne ayant obtenu le consentement) et joindre la preuve du ou des consentements à votre demande.*

*Si vous n'avez pas obtenu le consentement requis, veuillez fournir des renseignements supplémentaires dans l'espace ci-dessous. Vous devez démontrer en quoi l'utilisation de ces données est essentielle; qu'elle n'aura pas de conséquences négatives sur le bien-être des participantes, participants; que des mesures seront prises pour protéger la vie privée des participantes, participants; que les préférences connues et exprimées précédemment par les participantes, participants seront respectées; que l'obtention du consentement est pratiquement impossible; que toute autre permission nécessaire a été obtenue pour utiliser ces données.*

Dans le cadre de renseignements identificatoires, si le participant n'avait pas consenti à l'utilisation de ses données dans le cadre d'une recherche ultérieure, il est nécessaire de le recontacter pour lui demander son accord. Si le participant avait autorisé l'utilisation secondaire de données dans le formulaire de consentement, il n'est pas nécessaire de redemander leur autorisation. Dans le cadre de l'utilisation secondaire de renseignements non identificatoires, les chercheurs ne sont pas tenus d'obtenir le consentement des participants.

### Annexer les documents utilisés pour obtenir le consentement.

Nom du fichier	Taille
formulaire consentement majeur.doc	75.0 KB

## Risques et avantages

*Quels sont les avantages potentiels de la recherche?*

La recherche avec des êtres humains peut avoir des retombées positives pour le bien-être de la société dans son ensemble grâce à l'acquisition de nouvelles connaissances qui serviront aux générations futures, aux participants eux-mêmes ou à d'autres personnes. Cependant, il arrive souvent qu'un projet de recherche n'offre guère ou n'offre pas de bénéfices directs aux participants. En fait, les principaux bénéfices qui découlent de la plupart des projets de recherche concernent la société et l'avancement

des connaissances. Voir Chapitre 2-B de l'EPTC 2. Exemple : Les participants potentiels ne retireront pas d'avantages directs à participer à cette recherche. Cependant, ils participeront à l'avancement des connaissances.

*Y a-t-il des risques, malaises ou inconvénients pour les participants, participants ou une communauté liées à l'utilisation des données?*

Oui

*Décrire les risques, malaises et inconvénients.*

Comme la recherche est un pas vers l'inconnu, elle risque de causer des préjudices aux participants et à d'autres personnes. On entend par préjudice les éléments qui ont un effet négatif sur le bien-être des participants, que ce soit sur le plan social, comportemental, psychologique, physique ou économique. L'étudiant-e doit indiquer toute forme de risques, malaises ou inconvénients qui pourraient être liés à l'utilisation des données.

*Identifier les avantages qui pourraient compenser les risques, malaises et inconvénients, à la fois pour les participantes, participants et pour la communauté en général.*

L'analyse, la recherche de l'équilibre et la répartition des bénéfices potentiels et des risques revêtent une importance cruciale pour l'éthique de tout projet de recherche avec des êtres humains. Le principe de préoccupation pour le bien-être impose une obligation éthique : celle d'élaborer, d'évaluer et d'exécuter le projet en veillant à protéger les participants contre tout risque inutile ou évitable. Dans leur examen, les CÉR chercheront à vérifier si l'évaluation des résultats éventuels et des bénéfices potentiels de la recherche justifie les risques.

## Signature électronique

En soumettant cette demande, je:

- confirme que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts;
- m'engage à veiller à ce que cette recherche soit conduite dans le respect des normes et politiques de l'UQAM et en conformité avec les principes et recommandations de l'Énoncé de politique des trois Conseils: Éthique de la recherche avec des êtres humains (EPTC 2);
- m'engage à m'assurer que le recrutement et la collecte de données de la recherche ne soient pas entrepris tant que l'approbation du comité n'aura pas été obtenue;
- m'engage à informer le comité de tout changement dans les conditions de participation des personnes au projet et à fournir des renseignements supplémentaires si le comité en faisait la demande;
- m'engage à fournir annuellement un rapport d'avancement au comité ;
- m'engage, juste avant le dépôt de mon travail pour évaluation, à transmettre au comité un rapport final;
- m'engage à annexer à mon travail le certificat émis par le comité ainsi que la preuve de dépôt de mon rapport final.



Avant d'être évaluée, votre demande sera envoyée à votre direction, et codirection de recherche le cas échéant, pour approbation.